

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL52

présenté par
M. Ciotti, rapporteur

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 10 millions d'euros de crédits seront en outre affectés au fonds interministériel de prévention de la délinquance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auditions menées par votre rapporteur ont montré l'importance d'abonder le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Les lois de finances entre 2020 et 2025 devront donc affecter 10 millions d'euros supplémentaires à ce fonds.